Saint-Sym'Info

#71
février
2021

Magazine d'information de la ville de Saint-Symphorien-d'Ozon
www.saintsymphoriendozon.fr

Déchets, incivilités, c'est non !

- Centre-bourg : parking et bacs impactés
- Une déchetterie nouvelle génération
- Vaccination : un centre à Saint-Sym' ?

Saint-Symphorien-d'Ozon

À vous la parole !

Une question ?

▶ « *Les poubelles grises et jaunes sont-elles nominatives et payantes ?* », Benoît G.

Une réponse

Si vous êtes propriétaire, vous pouvez acheter en magasin une poubelle homologuée pour la collecte des ordures ménagères (bac gris) ou passer par l'intermédiaire du Sitom Sud Rhône en remplissant un bon de commande disponible en mairie ou en ligne. En effet, le Syndicat intercommunal du traitement des ordures ménagères a passé un marché public avec des prestataires spécialisés et a obtenu des tarifs attractifs en raison du nombre important de commandes. Ces commandes sont centralisées afin d'organiser des livraisons groupées six fois dans l'année. La prochaine est à renvoyer d'ici le 12 février pour une réception (assurée en mairie) à partir du 22 février.
Si vous êtes locataire, adressez-vous à votre régie immobilière ou votre propriétaire.
Les ordures ménagères sont collectées tous les mardis.

Si vous n'avez pas de bac jaune (emballages à recycler, journaux), contactez le Sitom au 04 72 31 90 88 en indiquant votre adresse, le nombre de personnes au foyer et un numéro de téléphone. Un contenant sera mis gratuitement à votre disposition.
Les bacs jaunes sont la propriété exclusive du Sitom. En cas de déménagement, vous devez le laisser aux nouveaux propriétaires ou locataires.
Les bacs jaunes sont collectés un mercredi sur deux.

www.saintsymphoriendozon.fr ; www.sitom-sud-rhone.com

Info tri

À PARTIR DU 1ER JANVIER 2021
VOUS POUVEZ DÉPOSER VOS
CAPSULES DE CAFÉ EN ALUMINIUM
DANS LE BAC JAUNE

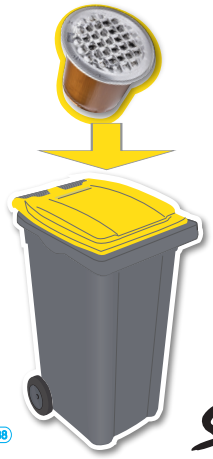

N° Sitom 04 72 31 90 88

Sitom Sud Rhône

Publication mensuelle de la commune de Saint-Symphorien-d'Ozon (sauf en août)
directeur de publication : Pierre Ballesio
conception graphique : Catherine Ornon
impression : imprimerie Zimmermann
tirage : 2 600 exemplaires
distribution : services techniques municipaux
Hôtel de Ville
24, rue Centrale
69360 Saint-Symphorien-d'Ozon
04 78 02 36 36
www.saintsymphoriendozon.fr - mairie@saintsymphoriendozon.fr
Si vous ne recevez pas le magazine dans votre boîte aux lettres, signalez-vous !

PEFC

Éditorial

Après les fêtes de fin d'année, vient le temps des bonnes résolutions. Aussi, il appartient à chacun de contribuer à l'amélioration de notre cadre de vie et cela se traduit par le respect de règles de vie simples à appliquer. Malgré les efforts de la ville concernant le développement durable et les actions menées en faveur de l'écologie, nous constatons des dérives récurrentes. Nous rappellerons dans ce numéro ce qui existe actuellement et les évolutions qui arrivent notamment avec la nouvelle déchetterie. C'est ensemble que nous rendrons Saint-Symphorien-d'Ozon encore plus agréable à vivre.

L'actualité de ce mois est également marquée par la préparation des travaux de voirie dans le centre-bourg, avancée supplémentaire vers un cœur de ville attractif. La livraison du premier îlot est prévue en mai. D'autres solutions de stationnement sont disponibles durant la durée de ces travaux.

Enfin, nous souhaitons accueillir un centre de vaccination et vos élus travaillent afin d'obtenir l'autorisation de l'Agence Régionale de Santé. Nous espérons vivement que notre dossier soit retenu.

Comme vous le constatez, notre commune évolue et s'adapte aux exigences des besoins de chacun. Alors restons solidaires et œuvrons ensemble pour le bien-être des Symphorinoises et Symphorinois.

Pierre Ballesio,
Maire de Saint-Symphorien-d'Ozon
Président de la Communauté de communes du pays de l'Ozon

Communauté de communes Pays de l'Ozon

Saint-Symphorien-d'Ozon

Sommaire

À la carte
Repas des seniors reporté / Conseil municipal / Rentrée scolaire 2021 / Combien sommes-nous ? / Pass Vacances / Centre-bourg : parking et bacs impactés — **page 3**

Grand angle
Déchets, incivilités, c'est non ! — **pages 4-5**
Une déchetterie nouvelle génération — **page 5**

Libre expression / Pratique — **page 6**

Infos
Vaccination : un centre à Saint-Sym' ? / TousAntiCovid / Restons informés ! — **page 7**

Culture et associations
espace Louise Labé : reports / Bibliothèque : atelier et concert / On dit oui au tri ! / Des créations colorent l'école / L'agenda des assoc — **page 8**

Repas des seniors reporté

Le repas musical offert aux seniors, initialement prévu dimanche 7 février, n'aura pas lieu. Le contexte sanitaire ne permet pas le maintien d'une manifestation regroupant plus de 200 personnes. Un report est en cours d'étude.

Rentrée scolaire 2021 : top départ le 15 !

Tout enfant entrant en maternelle*, en CP ou tout nouvel écolier symphorinois doit être inscrit pour la prochaine rentrée scolaire de septembre. Le dossier sera disponible à partir du 15 février. Il pourra être déposé jusqu'à début mai en mairie.

*âgé de 3 ans

www.saintsymphoriendozon.fr : Ma Ville > Vie scolaire

Combien sommes-nous ?

Suite au dernier recensement, l'Insee comptabilise 5836 Symphorinois, population légale au 1er janvier 2021. Les logements sociaux représentent 12,31 % de l'ensemble des habitations.

Pass Vacances : entre amusement et découvertes

Pendant les vacances scolaires, deux semaines durant les enfants et adolescents pourront s'adonner à des activités aussi diverses que variées, selon leur âge : bienvenue chez les clowns, nouvel an chinois, journée carnaval, contes et danses orientales, découverte du jazz, jeux musicaux, journée « geek », petit tour au marché…

04 78 02 46 93 ; www.saintsymphoriendozon.fr

Centre-bourg : parking et bacs impactés

Les travaux de voirie du centre-bourg nécessitent la fermeture du parking de la place Flacher pour deux mois, à compter du 15 février. À proximité, le parking des jardins, avenue des Terreaux, est une solution de stationnement. À noter que la réouverture, pour les agents communaux, du parking du domaine Dupoizat, prévue en février, libérera des places dans le centre.

Les points de collecte des bacs gris et jaunes de la rue Thomas Blanchet et de la place Flacher sont déplacés de quelques mètres pour permettre leur collecte. Des silos enterrés seront par la suite installés.

Les livraisons des bâtiments des trois îlots sont prévues en mai, en juillet et en décembre.

Le parking de la place Flacher sera provisoirement fermé.

Conseil municipal

Votés le 19 janvier :

• Révision générale du Plan Local d'Urbanisme

La révision générale du PLU constitue pour la commune une opportunité de mener une nouvelle réflexion sur son développement à moyen terme afin d'assurer un urbanisme maîtrisé. Il convient également d'y intégrer le plus en amont possible les enjeux du développement durable. Une procédure de concertation sera engagée pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

• Débat d'orientation budgétaire 2021

Le débat d'orientation budgétaire présente les grandes orientations pluriannuelles et une analyse rétrospective et prospective de la situation de la commune dans un contexte budgétaire tant national que local.

La pandémie a eu des répercussions sur les finances. Certaines dépenses n'ont pas été réalisées (piscine municipale par exemple) mais des dépenses supplémentaires (achat de masques, gel hydroalcoolique) et des recettes en diminution (fermeture de services publics, réduction des capacités d'accueil) ont été constatées. Au-delà du délicat exercice de limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités, l'enjeu est de favoriser la reprise économique en 2021 par l'investissement contenu dans les budgets communaux.

Budget principal de la commune

-fonctionnement (recettes et dépenses) : 6 581 875 €
-investissement (recettes et dépenses) : 5 518 000 €

Budget assainissement

-fonctionnement (recettes et dépenses) : 307 000 €
-investissement (recettes et dépenses) : 818 700 €

Ordre du jour et comptes-rendus complets en mairie et en ligne.

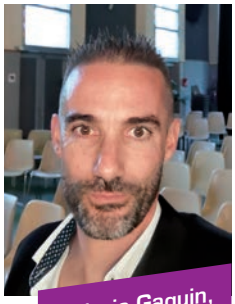

Ludovic Gaguin, adjoint à la sécurité et à la tranquillité publique

Cadre de vie

Déchets, incivilités, c'est non !

Déchets, stationnement, déjections canines : à nous tous d'agir.

↗ Responsabilisons-nous

« Au cours de ces derniers mois, nous avons pu constater un certain relâchement. La crise sanitaire sans précédent à laquelle nous sommes confrontés a peut-être sa part de responsabilité mais elle n'excuse pas tout. Nous souhaitons sensibiliser l'ensemble des Symphorinoises et des Symphorinois sur le sujet. Nous avons tous un rôle à jouer.

Nous constatons que de nombreuses personnes se plaignent par courrier ou via les réseaux sociaux au sujet des dépôts sauvages. Il en va de la responsabilité de chacun. La mairie n'est en aucun cas responsable de la désinvolture et de la négligence des administrés qui déversent leurs déchets sur la voie publique au lieu de les porter en déchetterie. Malheureusement, les services techniques ramassent chaque semaine des déchets abandonnés. Si chacun fait des efforts sur la propreté, il n'y a aucune raison que notre commune soit sale telle qu'elle peut l'être sur certains secteurs. Chacun peut contribuer à sa manière à l'amélioration de notre cadre de vie. Soyons acteurs du savoir-vivre ensemble. L'effort de chacun sera apprécié de tous.»

↗ Ouvrons le dialogue

« Conscients que des riverains sont particulièrement touchés par des incivilités récurrentes dans leur quartier, nous avons souhaité les rencontrer et leur donner la parole. Une première réunion constructive avec un groupe d'une vingtaine d'habitants a été organisée en septembre afin qu'ensemble, nous trouvions les solutions les plus adaptées pour retrouver un calme mérité. Nous avons également pris contact avec des partenaires locaux. C'est collectivement, et sur le long terme, qu'il faut travailler pour réduire les incivilités et les nuisances. »

Souhaitez-vous participer à une journée de nettoyage collectif ?

> Votre réponse sur l'application Saint-Sym', rubrique « sondage » ; mairie@saintsymphoriendozon.fr ; 04 78 02 36 36

Déchets

Des dépôts qui fleurissent

● Le Sitom et les services techniques municipaux interviennent régulièrement pour nettoyer la voie publique de détritus abandonnés.
L'abandon de déchets est passible d'une amende de 35 euros. Pour le jet de détritus hors des poubelles sur la voie publique, une contravention de 68 euros est prévue.

⇢ Les cartons et les objets volumineux sont à déposer impérativement à la déchetterie. Une carte donne accès à toutes les déchetteries du territoire de l'Ozon. Elle est à retirer gratuitement en mairie sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

● En cette période de port du masque, nombre d'entre eux se retrouvent trop souvent sur la voie publique.

⇢ Les masques doivent être déposés dans les poubelles de rue ou emballés, dans le bac d'ordures ménagères.

Civisme : il en va de la responsabilité de chacun.

Cartons : direction la déchetterie... et c'est gratuit

Les cartons bruns épais doivent uniquement être déposés en déchetterie, où ils seront valorisés, et non dans les bacs jaunes ou par terre. Pratique, il y en a une à Saint-Symphorien-d'Ozon, dont l'accès est gratuit pour les habitants comme pour les commerçants !

Déposés dans les bacs jaunes, ces cartons prennent la place du vrai tri, à savoir les emballages ménagers et les papiers. Ils remplissent inutilement les camions benne et bouleversent la chaîne du tri en masquant la lecture des objets réalisée dans le centre de recyclage. Un vrai fléau.

René Martinez, président du Sitom et conseiller municipal, fait un constat amer : « Le groupement de bacs ne signifie pas déverser tout ce qu'on pourrait apporter soi-même en déchetterie ». Meubles, bois ou électroménager sont amassés. Les dépôts en dehors des bacs résultent d'un mauvais tri et non d'un nombre insuffisant de bacs. Un bon terrain de jeu pour les rats. Prochaine étape ? La répression.

Les sanctions et poursuites possibles en cas de dépôt illégal de déchets ont été renforcées par la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Elle permet d'imposer une amende pouvant aller jusqu'à 15 000 euros, de commissionner et d'assermenter une nouvelle catégorie d'agents municipaux pour dresser un PV d'infraction ou d'utiliser des caméras de vidéoprotection pour identifier les auteurs.

Stationnement

Pour une bonne conduite

● En voiture, nous recherchons souvent un emplacement le plus près possible du lieu où nous souhaitons nous rendre pour des raisons de confort.
En privilégiant la périphérie de l'hypercentre, souvent à moins de deux minutes de marche, il est plus facile de trouver un stationnement. Une opération doublement gagnante qui permet de conserver des places pour ceux ayant plus de mal à se déplacer, et pour les clients des commerces !

Plus de 800 places sont recensées dans le centre. Pensez au parking des jardins, à côté du pont rouge.

● En raison du marché tous les vendredis matins, le stationnement est interdit sur la place Cinelli et sur la place du Marché, entre 6 h 00 et 13 h 30.

● Les emplacements intitulés « réservé mairie » sont uniquement destinés aux personnes qui travaillent en mairie !

● Gardons en mémoire que la totalité des places de stationnement est gratuite à Saint-Symphorien-d'Ozon.

● Le plan de stationnement de la commune compte quatre durées :

- **30 minutes** : zone rouge, avec pose obligatoire du disque de stationnement*
- **1 h 30 :** zone bleue, avec pose obligatoire du disque de stationnement*
- **48 heures :** zone blanche dans le centre-bourg
- **7 jours :** zone blanche hors centre-bourg

* Sous peine d'une contravention de 35 euros à 75 euros en cas de majoration.

La police municipale verbalise régulièrement le non-respect du stationnement en zone rouge ou bleue. L'absence de disque en est la raison pour 80 % des cas.

En rupture de sacs canins ?
Des dépôts sauvages sur votre passage ?
Signalez-les via l'application « Saint-Sym' » !

Déjections canines

Sacs canins : les piétons lui disent merci

● Il arrive encore de découvrir des déjections canines sur la voie publique. Ces nuisances à la fois olfactives et visuelles sont, tout comme les mégots de cigarettes, fortement désagréables.

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les aires de jeux, et ce pour des mesures d'hygiène publique.
Tout propriétaire ou possesseur d'un chien est tenu de ramasser les déjections de son animal.

En cas de non-respect, l'infraction est passible d'une contravention de 35 euros.

Vingt-cinq distributeurs de sacs sont répartis sur la commune.

Une déchetterie nouvelle génération

Devenue obsolète, la déchetterie du Sitom Sud Rhône, dans la zone industrielle du Pontet, sera remplacée et déplacée, route d'Heyrieux. Les travaux ont démarré en janvier pour une ouverture prévue d'ici l'été.

L'actuelle déchetterie ne répond plus aux normes ni aux besoins nécessaires à une utilisation optimale. Les espaces de giration pour les véhicules et les personnes sont restreints et dangereux. Le nombre limité de six bennes à quai rend insuffisant le tri effectué.

Comme la déchetterie de Chaponnay, située en zone humide et dans un périmètre environnemental sensible, celle de Saint-Symphorien-d'Ozon doit fermer.

La construction d'un nouveau site, entre les communes de Sérézin-du-Rhône et Chaponnay, également utilisé par les habitants de Simandres et Marennes, s'avérait nécessaire. C'est sur un terrain de 15 792 m² (dont 10 000 m² laissés à l'état naturel), le long de la RD 149, en limite de Corbas, que la nouvelle déchetterie sera réalisée. Toutes les autorisations administratives ont été délivrées, les études réalisées et les entreprises sélectionnées.

La déchetterie sera située route d'Heyrieux, derrière la haie d'arbres.

Une nouvelle génération de déchetterie à plat

Elle sera de conception innovante, sécurisée et apportera un service amélioré : à plat, sans quai ni garde-corps, elle facilitera le dépôt des déchets et évitera le risque de chute. Les usagers déposeront leurs déchets verts au sol dans des alvéoles, les cartons, ferrailles, encombrants et bois dans des bennes compactrices, les gravats et meubles dans des élévateurs automatiques.

Un système sécurisé assurera une fluidité des passages. Fini le badge, le site sera équipé d'un lecteur de plaques d'immatriculation. L'utilisateur pourra s'inscrire sur une plateforme internet, muni de sa carte grise et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois afin d'enregistrer son véhicule*. Ce système d'ouverture plus opérationnel permettra d'optimiser le travail du gardien qui orientera les personnes vers les bennes appropriées.

Pour rappel, les déchetteries sont destinées aux administrés des communes adhérentes au Sitom. Les artisans ne sont pas acceptés car ils bénéficient d'exutoires professionnels. Seuls les ménages contribuent au financement et coûts de fonctionnement des déchetteries.

*Les modalités d'inscription seront communiquées ultérieurement.

Benne compactrice utilisée pour le dépôt de cartons ou de bois par exemple.

Horizons 2020

Chères Symphorinoises,

chers Symphorinois,

Nous laissons derrière nous 2020 et nous pourrions nous sentir soulagés.

Pourtant, restons prudents, et continuons à appliquer les gestes barrières et les consignes sanitaires indispensables au bien de tous.

De notre côté nous continuerons d'agir dans l'intérêt de notre commune.

C'est ainsi que nous avons relayé, quelques jours avant les vacances de Noël, la campagne de tests antigéniques organisée par la région.

Durant trois journées intenses, les élus majoritaires ont reçu des habitants du village et des environs, et les ont confiés au personnel soignant volontaire, que de nouveau ici nous remercions du temps qu'il a consacré à cette opération d'envergure.

Nous espérons mener bientôt une nouvelle campagne, de vaccination, et toutes les bonnes volontés, y compris celles de l'opposition, seraient de nouveau les bienvenues.

C'est ainsi encore que nous organiserons et encouragerons par ailleurs bien d'autres projets tout au long de cette année qui s'ouvre.

Les initiatives solidaires, civiques, écologiques, culturelles, sportives, seront nos priorités.

Elles vous seront présentées prochainement dans notre plan de mandat.

Nous savons que la vie personnelle et professionnelle de nos administrés a été bousculée et parfois fragilisée, que des réunions de famille ont été impossibles, que des rencontres n'ont pas eu lieu.

Dans ce contexte difficile, sachez que toute l'équipe d'Horizon 2020 reste et restera à votre écoute, et apportera des réponses à toutes les demandes qui lui seront adressées.

Ozon l'Avenir

Lors des derniers Conseils Municipaux, nous avons voté, avec la majorité, deux délibérations pour lesquelles nous resterons vigilants.

La première concerne l'opposition au transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la CCPO. Vu le retard pris par la CCPO depuis l'obligation de ce transfert par la loi ALUR de 2014, et la décision de 2017 de reporter, une première fois, ce transfert, il nous apparaît urgent que la CCPO se prépare à monter, rapidement, en compétence sur ce dossier si important.

C'est dans ce seul cadre intercommunal que pourra s'inscrire, par exemple, la construction d'un lycée dans le val d'Ozon comme l'a proposée récemment le député de la circonscription, ou encore la création d'un centre nautique à la suite de l'abandon du projet d'évolution de la piscine, et plus largement les équipements de service public indispensables au développement démographique et économique de notre secteur.

Cette échelle intercommunale nous semble également pertinente pour répondre à la nécessité de repenser les aménagements urbains face au défi de la lutte contre le dérèglement climatique et ses effets dans notre quotidien. Par exemple, le développement d'une voie verte n'a de sens que si elle est associée à une réflexion globale sur les modes doux en intercommunalité.

La deuxième concerne l'acquisition de parcelles rue de la Poste pour une surface de 948 m² qui doit, selon nous, permettre de créer un espace végétalisé ou des services publics. Nous nous opposerons par contre à une éventuelle construction de parking.
Nous déplorons le manque de stationnement qui résulte de la requalification du centre bourg initiée et voulue par le Maire actuel.
Lors de l'enquête publique pour le remplacement des jardins municipaux par un parking, la commissaire enquêtrice avait recommandé une étude complète sur la mobilité, les déplacement et le stationnement dans la commune. Le Maire s'était engagé à suivre ces recommandations. Nous demandons un réel débat sur ce projet et la mise en place d'un plan communal et intercommunal de mobilité.

Ce texte devant être rendu le 15 janvier, quelques jours avant le Débat d'Orientation Budgétaire, nous espérons que ce dernier sera l'occasion de la présentation et du débat du plan de mandat et non d'une simple présentation des travaux à venir de l'année.

Pour notre part, nous défendrons le projet que nous avons porté et que nombre d'entre vous partagent. Vous pouvez le retrouver sur notre site internet ozonlavenir.fr.

Pratique

Hôtel de Ville

▶**Accueil du public**
Du lundi au vendredi :
8 h 30 - 12 h 00 ; 13 h 30 - 17 h 30
(jusqu'à 18 h 30 le mardi, hors couvre-feu)

Permanences

▶**Service urbanisme :** sans rendez-vous le lundi et le mardi (13 h 30 - 17 h 30) ; sur rdv les autres jours.
▶**Opération façades :** conseils et subventions, sur rendez-vous en mairie.
▶**Conciliateur de justice :** permanences (provisoirement) suspendues
▶**Point conseil architecture :** 2e vendredi du mois, de 14 h 00 à 17 h 00, à la maison des associations (salle Agrippa). Sur rendez-vous auprès du CAUE : 04 72 07 44 55.
▶**Carte d'identité & Passeport** Sur rendez-vous obligatoire, à prendre via internet. Toutes les infos sur www.saintsymphoriendozon.fr > Mes Démarches.

Bibliothèque

...> Ouverture au public (hors couvre-feu)
- Lundi : 15 h 30 - 18 h 30
- Mercredi : 10 h 00 - 12 h 00 ; 15 h 30 - 18 h 30
- Jeudi : 15 h 30 - 18 h 30
- Vendredi : 10 h 00 - 12 h 00 ; 15 h 30 - 18 h 30
- Samedi : 10 h 00 - 12 h 00

Environnement

▶**Sitom Sud Rhône (Syndicat intercommunal du traitement des ordures ménagères)**
Tél. : 04 72 31 90 88 ;
www.sitom-sud-rhone.com
- Déchetterie : ZI du Pontet
Du 2 novembre au 28 février :
Lundi, mercredi et samedi : 9 h 00 - 12 h 00 ; 14 h 00 - 17 h 30
Vendredi : 15 h 00 - 17 h 30

...> Carte nominative en mairie
Accès possible aux autres déchetteries du Sitom.
- Collecte des bacs gris (ordures ménagères) : tous les mardis.
- Collecte des bacs jaunes (tri sélectif) : un mercredi sur deux.

...> Bons de commande bacs gris, composteurs / Subventions récupérateurs d'eau : en mairie ou sur www.saintsymphoriendozon.fr

Contacts urgences

▶**Depuis un téléphone portable :** 112
▶**Samu :** 15
▶**Police :** 17
▶**Pompiers :** 18
▶**Gendarmerie**
29, avenue des Portes de Lyon
Tél. : 04 78 02 71 20
▶**Police municipale :** poste en mairie
Tél. : 04 78 02 36 36

Marché

Tous les vendredis, 7 h 00 -12 h 00, place du Marché et place Cinelli

Travaux extérieurs

▶Tonte de la pelouse, taille d'une haie... c'est autorisé : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30 ; le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00 ; le dimanche et les jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

Vaccination : un centre à Saint-Sym' ?

Telle est la question du moment. À l'instar de la campagne de tests antigéniques de dépistage du Covid, organisée sur trois jours en décembre dernier, la municipalité a la volonté d'accueillir un centre de vaccination. Hormis les obligations logistiques imposées auxquelles la commune sait répondre, les nombres suffisants de médecins et de doses de vaccins sont en attente afin de mener à bien cette opération auprès de la population. La réponse de l'Agence Régionale de Santé devrait être connue courant février. Les centres de vaccination les plus proches, recensés fin janvier, sont Vénissieux, Givors et Pierre-Bénite.

www.sante.fr

Saint-Symphorien-d'Ozon

Restons informés !

Site internet
www.saintsymphoriendozon.fr

Application « Saint-Sym' »
pour téléphone portable
Infos / Signalements / Messages ciblés

Lettre d'information par mail
Demandez-la :
mairie@saintsymphoriendozon.fr

Panneaux lumineux

Page Facebook de l'espace Louise Labé

Accueil de la mairie
04 78 02 36 36 ;
mairie@saintsymphoriendozon.fr

Saint-Symphorien-d'Ozon

espace Louise Labé

[spectacles]

Les spectacles prévus en janvier (Don Giovanni ; Une Vie - Clémentine Célarié) et en février (El trio de mis amores – Agnès Jaoui) sont reportés. De nouvelles dates vous seront communiquées prochainement.

[ciné évasion]

Les reportages de décembre (Québec) et janvier (Maroc) sont reportés. De nouvelles dates vous seront communiquées prochainement.

[remboursement]

Si vous préférez le remboursement de vos places, adressez votre demande, de préférence par mail, en fournissant billet(s) et RIB : louiselabe@saintsymphoriendozon.fr.

Malgré la fermeture du lieu, la programmation culturelle sera maintenue dans la mesure du possible. Soyons patients… et au plaisir de retrouver artistes et public réunis !

[cinéma]

Les séances sont provisoirement suspendues conformément aux directives gouvernementales.

Bibliothèque

Qu'est-ce j'aime dans ma commune…

… Un souvenir, un lieu, un événement, une activité ? Envoyez vos contributions (photo, dessin, texte) jusqu'au 15 février, par mail ou dans la boîte aux lettres de la bibliothèque.
Réalisation d'un carnet du territoire de l'Ozon avec Léah Touitou, auteure BD.
Atelier ouvert à 12 enfants.

…→ Mardi 16 février de 14 h 30 à 17 h 00, sur inscription (activité maintenue sous réserve de nouvelles mesures sanitaires)

Concert La Belle Plante

Nouveau report pour le concert piano-voix qui se déroulera le samedi 27 février, si les conditions sanitaires le permettent, ou le 10 avril, à 11 h 30.

…→ Entrée gratuite, sur réservation : bmsso@saintsymphoiendozon.fr ; 04 78 02 04 55

[L'agenda des assoc.]

▶Vente de brioches

Ven. 5 février

Dès 8 h 00, lors du marché, par l'APEL de l'école Saint-Claude la Colombière. Les fonds collectés servent à financer du matériel pédagogique et durable, organiser des activités et prendre en charge une partie des coûts liés aux sorties scolaires.

On dit oui au tri !

Lors de la semaine européenne de réduction des déchets, le Sitom a organisé un concours de comptines et de chants à destination des enfants du territoire. Parmi les participants, l'école du Parc, l'une des heureuses lauréates ! Félicitations pour l'engagement partagé des enseignants et des enfants qui donne matière à réflexion.

Violette la canette,
Et ses deux sœurettes,
Juliette et Jeannette,
Firent la fête,
Au village des Reinettes.
Très vite nos trois choupettes
Furent séparées.
Dans la poubelle jaune,
Se trouvait Violette
Dans la poubelle grise, Juliette
Et jetée dans la rue, c'était Jeannette.
Les trois sœurettes
Furent toutes tristounettes.
Comment faire pour regrouper nos trois vedettes ?
Vint alors Paulette,
La championne du tri.
Et en deux temps trois mouvements
Elle récupéra Juliette et Jeannette
Et les jeta dans la poubelle….
Dans la poubelle JAUNE !
Ainsi furent de nouveau réunies
Nos trois canettes.

Classe de CE1

Ah vous dirai-je les enfants
Ce qui cause notre tourment
La terre n'est pas une poubelle
Il vaut mieux qu'elle reste belle
Nous on dit que de réduire
Vaut mieux que de trop produire

Ah vous dirai-je les parents
Ce qui cause notre tourment
On achète trop de plastique
Ce n'est pas écologique
Faut mieux réutiliser
Plutôt que de gaspiller

Ah vous dirai-je grands-parents
Ce qui cause notre tourment
Nos ressources naturelles
Sont déjà dans nos poubelles
Nous on dit que recycler
Vaut bien mieux que de jeter.

Classe de CE2

Des créations colorent l'école

Au cours du premier trimestre, les élèves de trois classes de l'école des Marais ont confectionné des pièces en céramique pour l'élaboration de totems aux thématiques variées. Ainsi la classe des CM2 a travaillé sur le thème des visages et des animaux, la classe des CE1/CE2 sur celui des formes géométriques et celle des CE2 sur les végétaux.
Lors des séances menées par Martine Guyot, animatrice d'ateliers artistiques, les enfants ont pu découvrir la terre (argile chamottée), explorer la matière et expérimenter le modelage. Une fois réalisées, les pièces ont subi une première cuisson à haute température (980°) puis ont été mises en couleur avant d'être cuites une seconde fois pour être émaillées.
Le montage des totems s'est déroulé le 17 décembre en présence du maire Pierre Ballesio et de l'adjointe à la vie scolaire Mireille Simian. Chaque élève est venu « enfiler » sur le tuteur du totem la pièce réalisée. Au total, huit totems aux formes joyeuses et aux couleurs vives ont été érigés. Ils ornent désormais différents espaces, extérieurs et intérieurs, de l'école.

École des Marais

Sur les photos, les huit totems regroupés avant d'être répartis dans l'école des Marais.